



utilisation allocations familiales pour les études des enfants

Par iceman54, le 21/03/2024 à 18:45

bonjour,

je travaille au LUXEMBOURG ,

je suis divorcé et grâce à moi , mon ex-femme touche d'importantes allocations familiales venant du LUXEMBOURG , plus le complément de la france.

presque au total 600 euros par mois , juste d'allocations .

je verse une pension alimentaire pour mes deux filles.

ma grande fille va en seconde l'année prochaine et il y aura surement un internat et une entrée en école privée , payante .

normalement les allocations familiales doivent servir à l'éducation des enfants .

avec mon ex-femme , nous avons eu des échanges de messages concernant l'avenir scolaires de ma grande fille, et elle ne veut pas utiliser ces allocations familiales pour financer les études de notre grande fille.

mais où va le monde , quel est le sens du mot allocation, elle ne le comprend pas ,

elle prétend placer ces allocations sur les comptes de mes filles ,et quand je lui demande des preuves de placement de ces allocations , elle me réponds autre chose, elle me dit qu'elle place de l'argent de son propre compte pour les filles, y a pas besoin de placer de l'argent vu qu'il y a 600 euros qui arrivent sur son compte grâce à moi, elle n'est pas honnête .

pourquoi ne pas utiliser ses allocations pour l'avenir de notre enfant, au lieu de sous-tirer de notre propre salaire, c'est tout de même grâce à moi que mes enfants bénéficient de ce grand avantage.

dois je prévenir le juge pour enfants , car mon ex-femme ne veut pas aller dans le sens de

notre enfant et préfère garder cet argent pour elle ?

que dois je faire pour que le bon sens parentale et la bonne resposabilité opère ?

merci

Par **Zénas Nomikos**, le **21/03/2024** à **19:38**

Bonjour,

je vous propose cette avocate pratiquant le **droit international de la famille** :

<https://www.maudcoudrais-avocat.fr/>

Par **iceman54**, le **21/03/2024** à **20:05**

est ce gratuit svp ?

Par **Zénas Nomikos**, le **21/03/2024** à **20:15**

si vous voulez un service gratuit, écrivez au JAF